



# Le SOCOM belge voit le jour

## TOM BILO

Le lieutenant-colonel breveté d'état-major Tom BILO a été le chef de corps du *Special Forces Group* de 2011 à 2014. Ensuite, il a continué à travailler au développement de la capacité des opérations spéciales au sein du département d'état-major Stratégie. Depuis le 10 juillet 2017, il travaille au sein du commandement des opérations spéciales nouvellement établi.

## CHRISTOPHE COMHAIR

Le commandant Christophe COMHAIR est officier opérations et entraînement au *Special Forces Group*. Avant d'être opérateur au détachement opérationnel des forces spéciales, il a servi 5 ans dans un bataillon para-commando.

*Tijdens de laatste decennia hebben vele landen commando's voor speciale operaties (SOCOM's) opgericht en flink geïnvesteerd in special operations forces (SOF). Ook in België leidde de strategische visie van juni 2016 tot de oprichting van een dergelijke structuur en de verdere uitbouw van de SOF-capaciteit. Dit artikel heeft tot doel de lezer inzicht te verschaffen in deze evolutie. Waartoe moeten deze nieuwe structuren dienen? Hoe gaan we ze oprichten? Welke zijn de randvoorwaarden en hinderpalen?*

La vision stratégique du ministre Vandeput, parue en juin 2016 et décrivant l'évolution des forces armées belges à l'horizon 2030, fait mention de la création d'un SOCOM, un *special operations command* (en français « commandement des opérations spéciales »). Bien que déjà largement répandu dans de nombreux pays, ce type de structure est inédit pour la Belgique. Son développement suscite de nombreuses questions.

À quoi sert exactement cette structure ? Pourquoi la Belgique implémente-t-elle cette nouvelle capacité ? Est-elle capable d'améliorer la réactivité ou l'efficacité de nos forces spéciales et de leurs unités d'appui ? Comment se situe-t-elle par rapport à la structure de commandement des opérations spéciales de l'OTAN ou encore, au niveau national, comment peut-elle contribuer activement à l'action sécuritaire interdépartementale ?



**20** Se pose également la question de sa mise en place. Le concept du SOCOM dépasse la simple introduction d'une structure de commandement et a également des implications sur différentes unités tactiques, telles que les unités de type para-commando ou des unités d'appui au combat. La Brigade légère se voit transformée en Régiment des opérations spéciales afin de compléter la capacité SOF et de lui apporter plus de masse et plus de puissance de feu. Des éléments d'appui, comme des chiens de combat ou des démineurs de combat et, plus tard, des avions de type STOL<sup>1</sup> compléteront encore la capacité. Cette transformation est donc bien plus qu'un simple changement d'appellation et a des répercussions à de nombreux niveaux.

Une telle évolution sous-entend aussi défis et difficultés. Il est de notoriété publique qu'opérer des changements au sein d'une organisation n'est pas chose aisée, certainement pas lorsque ces changements affectent quasi l'ensemble des forces et départements.

Cet article a pour but de lever le voile sur cette nouvelle capacité et, par une bonne information, de contribuer à son développement. Le SOCOM n'en est qu'à ses débuts et a encore une longue route à faire. Chaque contribution visant à son amélioration sera la bienvenue, qu'elle soit interne ou externe à la Défense.

## **LES ORIGINES DU « COMMANDEMENT DES OPÉRATIONS SPÉCIALES »**

Bien que les forces spéciales trouvent leur origine bien plus tôt dans l'histoire et qu'à cette époque, elles étaient parfois déjà regroupées sous des commandements distincts, la notion de SOCOM, telle qu'on la connaît aujourd'hui, voit le jour à la suite de la débâcle de l'opération *Eagle Claw* visant à délivrer, en avril 1980, les 53 otages détenus à l'ambassade des États-Unis à Téhéran depuis novembre 1979.

Cette opération américaine de grande envergure regroupait des unités spéciales des forces terrestres, navales et aériennes, ainsi que des éléments de la CIA et d'autres services spécialisés. Elle tourna au désastre principalement à cause d'un manque de coordination, tant au niveau de la préparation que de la planification, entre les différentes unités participantes.

Dès lors, pour éviter ce genre de mésaventures et assurer une meilleure interopérabilité entre les différents acteurs appelés à participer aux

---

<sup>1</sup> Acronyme de « *short take-off and landing*, c.-à-d. à décollage et atterrissage court.

opérations spéciales ultérieures, un commandement spécifique est mis en place en 1987 : USSOCOM, le commandement des opérations spéciales américain. Au cours des années suivantes, de nombreux autres pays lui emboîteront le pas : le Royaume-Uni (1987), la France (1991), l'Australie (2002), l'Italie (2003), le Canada (2006), la Pologne (2007), le Danemark et la Suède (2014), la Norvège (2015), etc.

En fonction de leurs besoins et situations propres, les pays respectifs adoptent des modèles de SOCOM sensiblement différents. La NATO SOF Study de 2012 distingue ainsi trois grands modèles : le SOCOM en tant que « force » à part entière, le SOCOM comme « composante » et le SOCOM comme « cellule d'état-major ». Dans le premier cas, il s'agit de lui confier l'entièreté des prérogatives généralement attribuées à une force, au même titre que les forces terrestre ou aérienne. Dans le deuxième cas, les unités spéciales continuent à dépendre de leur force respective pour leur mise en condition, mais passent sous commandement du SOCOM en cas d'opérations. Ce modèle de SOCOM dispose de moyens de commandement territoriaux et projetables, permettant d'assurer le commandement des forces spéciales en cas de déploiement. Dans le troisième cas, en tant que cellule d'état-major, le SOCOM se limite à une fonction de conseiller au sein de l'état-major, chargé principalement de développer et de gérer la vision, la politique d'emploi, la doctrine, les acquisitions et certains aspects liés à l'entraînement des unités spéciales.

Quelle que soit leur forme, ces structures permettent d'obtenir une unité de vision et d'effort pour tout ce qui concerne les opérations spéciales au sein d'un même pays, signifiant par la même occasion une avancée considérable en termes d'efficacité et d'interopérabilité.

Le commandant du SOCOM est également un interlocuteur de choix pour quiconque souhaite s'adresser au responsable des opérations spéciales d'un pays particulier. Certaines organisations, comme l'OTAN, considèrent en effet déjà les opérations spéciales comme un domaine à part entière, en plus des dimensions terre, air et mer, et entendent dès lors aussi pouvoir s'adresser directement à des experts nationaux en la matière.

## **LA CRÉATION D'UN SOCOM BELGE**

Considérant ce qui précède et la création de SOCOM dans de très nombreux pays, il paraît logique que la Belgique emboîte le pas.

**22** Parmi les raisons qui ont finalement motivé cette décision, on peut en premier lieu noter une volonté d'alignement sur les bonnes pratiques internationales, l'OTAN exerçant une pression en ce sens. L'évolution du contexte sécuritaire, la menace terroriste avec, en point d'orgue, les attentats sur le sol national en 2016 n'y sont sans doute pas non plus étrangères. Aussi, la récente ouverture aux médias des forces spéciales belges et leur démythification consécutive auprès du grand public (et des décideurs politiques) a pu avoir un impact favorable. En fin de compte, la volonté politique a suivi et s'est traduite dans la vision stratégique.

Pour la réalisation concrète du SOCOM, le chef de la Défense a mandaté un groupe de travail au sein de l'état-major de la Défense afin d'établir et de traiter respectivement de doctrine d'emploi, d'interopérabilité, d'organisation et de personnel, d'entraînement, de matériel ainsi que de communication stratégique.

Lors des travaux de ce groupe, outre une description détaillée des tâches dévolues aux différentes unités spéciales, une attention particulière a été portée aux aspects interarmes, intercomposantes et interdépartementaux. Il est important de comprendre que les opérations spéciales ne sont pas du seul ressort des forces spéciales et des paras-commandos, mais sont le résultat d'une mise en commun de moyens de toutes les forces. Au niveau de la composante Terre, il s'agit d'assurer une parfaite interopérabilité entre les forces spéciales et leurs unités d'appui. Celles-ci contribuent à la collecte de renseignements, accentuent la capacité d'influence ou encore délivrent des moyens spécialisés, tels que des équipes de déminage ou des chiens de combat. Les autres composantes fournissent à leur tour des vecteurs d'insertion et d'extraction, de réapprovisionnement, de reconnaissance et d'appui feu, sous forme d'aéronefs ou de plateformes navales, ainsi que des moyens de première intervention et d'évacuation médicales. Vu les délais d'intervention très courts, il importe que l'ensemble de ces moyens soient en permanence prêts à travailler de concert. À cet égard, le SOCOM peut jouer un rôle important.

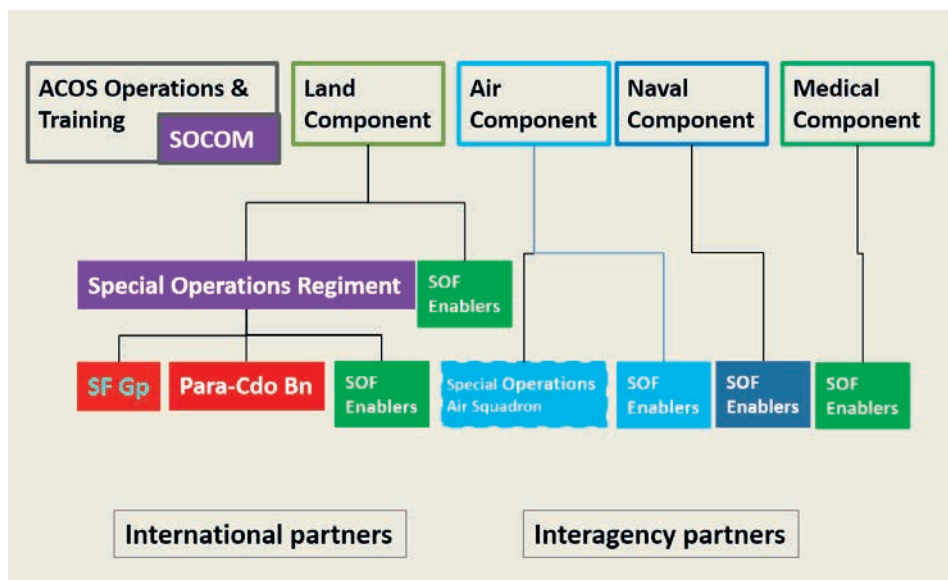


Figure 1. Représentation schématique des partenaires du SOCOM.

## LE CENTRE DE COMPÉTENCE DES OPÉRATIONS SPÉCIALES

À elle seule, la réalisation de cette interopérabilité constitue un défi. Chaque capacité dispose de longue date de sa propre filière de formation avec des objectifs adaptés aux besoins respectifs. Lors de l'établissement des besoins en formation, il n'a généralement pas été tenu compte des besoins susceptibles de découler d'une utilisation dans le cadre d'opérations spéciales.

C'est cette lacune que veut notamment combler le nouveau centre de compétence des opérations spéciales situé au sein du SOCOM. Celui-ci a pour mission d'identifier précisément tous les acteurs susceptibles de participer à des opérations spéciales au sein de la Défense et de veiller à ce que leur soient dispensées les formations les plus adaptées pour les préparer à ces missions. Lors de ce travail, il sera impératif de travailler en parfaite symbiose avec les experts des composantes ou des unités en question afin d'intégrer les exigences liées aux opérations spéciales et les impératifs de la capacité d'origine.

## LA COOPÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE

Cette volonté d'interopérabilité en matière d'opérations spéciales se traduit aussi dans une coopération interdépartementale accrue.

Depuis longtemps, il existe une excellente collaboration entre le SPF Affaires étrangères et la Défense pour tout ce qui concerne la sécurisation des postes diplomatiques à l'étranger. Des militaires spécialement formés assurent la sécurité du personnel diplomatique et contribuent à l'établissement des plans de crise pour les ambassades. Cette coopération s'intensifie encore en cas de crise majeure ou d'opération d'évacuation de compatriotes.

Dans le même ordre d'idées, la collaboration interdépartementale s'intensifie davantage avec les SPF Intérieur et Justice.

Les attentats de 2016 ont amplement démontré les avantages d'une bonne coopération entre les forces spéciales militaires et les unités spéciales de la police. Confrontée à une multitude de demandes d'interventions, l'unité spéciale de la police fédérale a pu, à maintes reprises, apprécier le renfort très efficace des forces spéciales militaires. Toutefois, si l'on souhaite optimiser davantage cette relation de travail, de nombreuses opportunités restent à saisir : l'élaboration de procédures et techniques conjointes, le partage de formations et entraînements spécifiques, voire l'acquisition d'équipements en commun, et ce, en vue d'améliorer l'interopérabilité et la rapidité dans l'action.

Pour mener ces actions avec succès, il convient également de disposer de renseignements à jour et exploitables. Pour ce faire, une coopération avec les services de renseignement civil et militaire a également toute son importance.

Par ailleurs, la présence de forces spéciales belges dans des zones sensibles à l'étranger peut aussi contribuer au développement du renseignement au niveau national, en identifiant par exemple des *foreign fighters* d'origine belge combattant à l'étranger.

Ceci démontre que l'approche interdépartementale est incontestablement une opération qui profite aux différentes parties prenantes.

Compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement sécuritaire, il apparaît qu'un effort continu est nécessaire pour garantir une coordination efficace entre ces différentes instances. En ce qui concerne les opérations spéciales, le SOCOM sera un interlocuteur averti. Il pourra s'atteler à cette tâche, tout en veillant en permanence à la légalité des mesures proposées.

## L'ANCRAGE INTERNATIONAL

Depuis leur création, les unités spéciales ont toujours travaillé de concert avec des unités équivalentes d'autres pays. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'escadron SAS belge faisait ainsi partie des SAS britanniques et la 4th Troop<sup>2</sup> de commandos belges du 10th *Inter-Allied Commando*. Au fil du temps, de nombreux accords de coopération ont vu le jour et sont toujours d'application, que ce soit dans le cadre de l'OTAN, de l'Union européenne, du Benelux ou de coalitions. L'actuelle volonté politique est d'intensifier encore cette collaboration internationale.

C'est ainsi que le 16 février 2017 fut signée une déclaration d'intention visant à mettre sur pied, conjointement avec les Pays-Bas et le Danemark, un état-major de composante pour opérations spéciales. La *Composite Special Operations Component Command* permettra de fournir, dans des délais très brefs, une capacité de commandement pour diriger des opérations spéciales dont l'OTAN a grand besoin. Il sera de la responsabilité du SOCOM belge de contribuer au développement de cette capacité. Des efforts conséquents devront être fournis pour former et entraîner le personnel concerné, pour construire la structure et pour acquérir le matériel nécessaire en étroite coordination avec nos homologues néerlandais et danois.

De surcroît, l'approche internationale permettra, par une mise en commun des expériences et bonnes pratiques, de tirer parti des connaissances et acquis de nos partenaires et de faciliter de la sorte la construction de notre propre SOCOM.

Cette initiative multinationale est d'autant plus importante que l'OTAN la considère à la fois comme un projet phare et un exemple précurseur afin de guider d'autres pays dans le développement de ce type de capacités et, ainsi, de faire face à la demande accrue de SOF *command and control*.

---

<sup>2</sup> Appellation de l'époque ; actuellement on parlerait d'une compagnie.



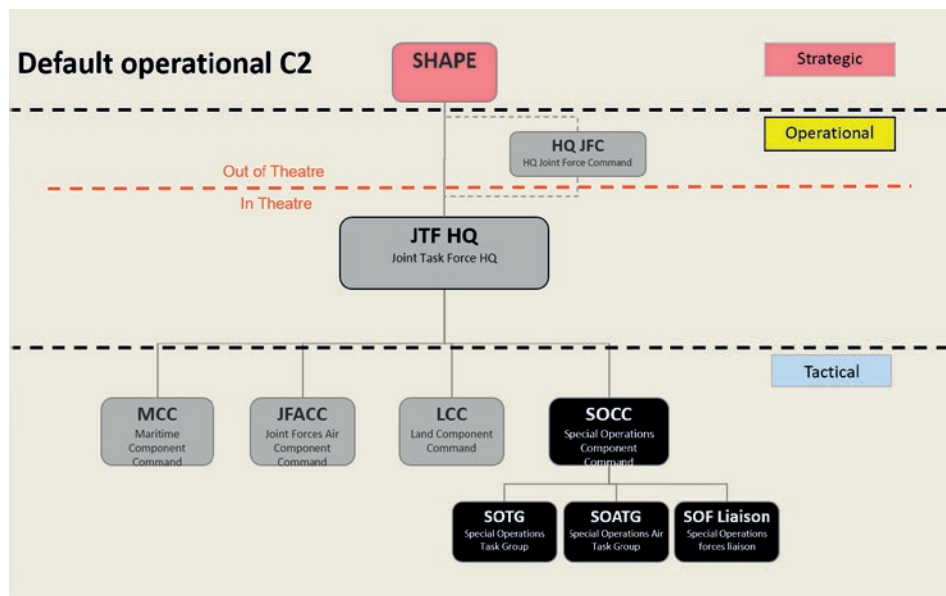


Figure 2. Emplacement du *Special Operations Component Command* dans une structure opérationnelle de l'OTAN.

## LA RECONVERSION DES UNITÉS DE PARAS-COMMANDOS EN UNITÉS SOF

L'importance grandissante des forces spéciales dans l'environnement sécuritaire présent et à venir réclame donc un effort supplémentaire dans ce domaine. La vision stratégique prône ainsi l'utilisation des paras-commandos pour élargir et renforcer la capacité des opérations spéciales.

Nos partenaires internationaux partagent cette vision. Non seulement ils investissent dans leur forces spéciales existantes, mais ils élargissent également la capacité en y ajoutant d'autres unités. Ayant au départ quelques aptitudes à participer temporairement et sporadiquement à des opérations spéciales de par leur mission organique, des unités sont dorénavant spécialement équipées et entraînées pour cette fonction. On peut citer en exemple la création d'un bataillon de « rangers » aux Pays-Bas, de la *Spezialisierten Kräfte des Heeres mit Erweiterter Grundbefähigung für Spezielle Operationen* (EGB) en Allemagne, du *Special Forces Support Group* (SFSG) au Royaume-Uni et du 75th Ranger Regiment aux États-Unis.

En vue de réaliser cette transformation, il importe d'abord de comprendre la fin recherchée au niveau politico-stratégique et de traduire celle-ci au niveau d'un bataillon. Ensuite, à partir de la situation existante, il faut déterminer le cheminement optimal vers ces objectifs. Le fait de ne pas partir d'une feuille blanche implique certaines contraintes. La capacité d'évolution dépendra fortement du capital humain initial, autrement dit de l'effectif existant des bataillons et des moyens budgétaires alloués au projet.

Parallèlement à ceci, et pour rendre cette transformation possible, il est également indispensable d'inciter à un changement d'état d'esprit au sein de l'entièreté des unités impliquées dans la transformation. Pour réussir le changement, il faut résolument se tourner vers l'avenir et ne pas se complaire dans certains acquis appartenant au passé. Un leadership transformationnel, inspiré et visionnaire, appuyé sur un plan de communication bien établi, est nécessaire pour mener ceci à bien.

Plus concrètement, en ce qui concerne l'attribution des tâches, l'approche suivie prévoit une distinction entre le niveau d'expertise des différents types d'unités spéciales. Le Special Forces Group est considéré comme une capacité SOF spécialisée, les bataillons paras-commandos comme capacité SOF généraliste. La différence ne se situe donc pas au niveau des rôles, mais plutôt au niveau du taux de spécialisation, des tâches et du mode opératoire en découlant.

La différence au niveau du mode opératoire est parlante. Selon le cas, certaines opérations spéciales peuvent se dérouler dans des endroits sensibles, avec potentiellement un risque politique et militaire élevé. Du succès individuel d'un seul opérateur dépend la réussite ou l'échec de la mission entière. C'est certainement le cas pour les opérations de type *covert*, où la moindre découverte de la présence de l'unité dans la zone d'opération entraîne automatiquement la compromission de la mission et peut avoir de lourdes conséquences pour l'autorité commanditaire. Une opération dite « discrète », où l'on opère sans être vu, doit également être conduite avec le plus grand soin afin de ne pas être repéré, sans quoi la mission est également vouée à l'échec. Pour d'autres missions, une attitude *overt* ne pose pas de problème et permet de voir et d'être vu.

Le schéma ci-dessous illustre les modes opératoires pouvant être utilisés par respectivement les forces spéciales spécialisées (*Special Forces Group*) et généralistes (paras-commandos). Les opérations « discrètes » et de type *overt* peuvent être conduites indépendamment ou conjointement par les deux types d'unités, tandis que les opérations *covert* restent du seul ressort des forces spéciales spécialisées.

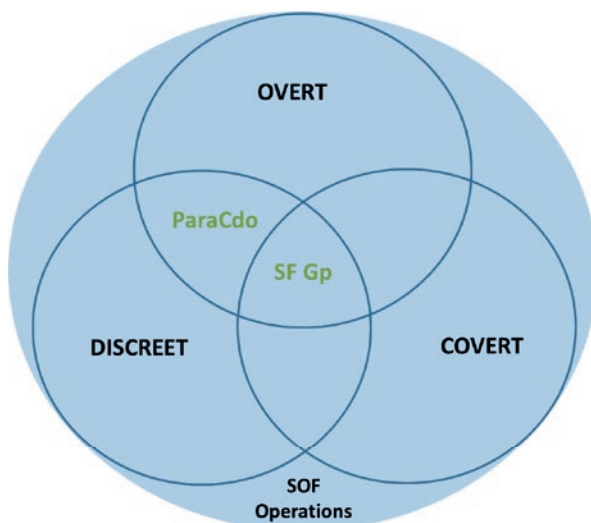


Figure 3. La répartition des modes opératoires entre le Special Forces Group (SF Gp) et les paras-commandos (ParaCdo).

Pour réaliser ceci, les bataillons paras-commandos doivent donc être compatibles et complémentaires au *Special Forces Group*. Ceci entraîne un niveau élevé d'interopérabilité, qui doit être garanti jusqu'aux plus bas échelons, et ce, principalement dans les domaines tactique, technique, médical et des télécommunications. De plus, les bataillons paras-commandos doivent garder leur capacité à mener de façon autonome certaines opérations spéciales ou d'intervention rapide, telles que le rapatriement de ressortissants belges de zones de crise, ce qui implique également un entraînement particulier.

Dans l'approche choisie, la transformation se fait à partir des bataillons paras-commandos existants dans leur constitution actuelle, avec leurs tâches et leurs capacités. A priori, aucune sélection ne sera opérée et l'ensemble du personnel devra être amené au niveau requis. Un plan d'action précis doit aider à enjamber le delta qui les sépare de la situation envisagée en termes d'organisation, de formation, d'entraînement et d'équipement.

Quant aux exigences de flexibilité, de disponibilité et de réactivité, elles ont toujours fait partie des points forts des unités de paras-commandos. En revanche, pour répondre aux besoins opérationnels à venir et être efficaces dans la conduite d'opérations spéciales, ces unités doivent aussi pouvoir travailler de façon très modulaire.

Dans certains cas, il faudra donc, au niveau de l'organisation du bataillon, se distancier des notions classiques de section, peloton et compagnie, et privilégier des modules ad hoc. L'organisation de l'unité devra être dimensionnée en fonction de la mission, les diverses capacités d'appui y étant intégrées selon le cas.



Peloton du 3e bataillon de parachutistes en appui au Special Forces Group durant l'exercice Cold Response en Norvège – 2012 (Collection SF Gp).

De petits modules pouvant être engagés de façon isolée ou en entités constituées est la marche à suivre. Ce mode d'engagement demande un leadership adapté, une bonne faculté d'analyse de la situation, une autonomie médicale ainsi que des moyens de transmission adaptés aux plus bas échelons.

Au niveau de la formation et de l'entraînement, une approche différente s'impose également. Au lieu d'avoir pour cadre de référence systématique et quasi unique une guerre conventionnelle où deux parties s'opposent, il faut évoluer vers un contexte d'entraînement plus réaliste, plus complexe, où une multitude d'acteurs se côtoient, chacun avec son histoire, sa culture, ses intérêts et ses aspirations. Outre les compétences militaires traditionnelles, d'autres aptitudes devront être ajoutées à la formation dans un souci d'efficacité et d'efficience : compréhension de l'environnement, empathie, créativité et sens de l'initiative. Agir à tout moment avec discernement, en étant parfaitement conscient des effets sur la population et sur l'environnement des actes posés ou des armes et munitions utilisées, est plus que jamais indispensable.

**30** Dans le même ordre d'idées, l'OTAN attribue un rôle grandissant aux forces spéciales dans la prévention de conflits. La mission d'assistance militaire y prend le dessus sur l'action directe et la collecte de renseignements. L'action militaire vise ici une présence « préventive » dans une zone à risque dans le but d'influencer l'environnement et de désamorcer le conflit avant même qu'il n'ait lieu. Il s'agit ici d'opérer dans la complexité du domaine dit « humain ». Cette nouvelle réalité conforte l'intégration dans la formation des *soft skills*, mentionnées plus haut, en plus des techniques militaires plus cinétiques.

La conception générale de la formation devra également être moins directive. Pour opérer en milieux incertains, il est important, à bas échelons, d'affûter le sens des responsabilités : réfléchir avant d'agir. En l'occurrence, la formation est le moment idéal pour autoriser l'essai et l'erreur. Ce qui importe dans l'exécution d'une mission n'est pas toujours d'exécuter à la lettre ce qui a été planifié, mais plutôt, en tenant compte des circonstances, de viser à atteindre au mieux l'effet escompté par le commandement ( *commander's intent* ).

La transformation de ces différentes capacités appelées à contribuer aux opérations spéciales ne sera donc pas une sinécure. Toutefois, la difficulté de ce défi peut être atténuée par l'adoption d'une approche réaliste et adaptée. « *Train as you operate* » au lieu de « *Train as you fight* », et ce, de façon progressive : commencer par un peloton, puis une compagnie par bataillon, et ainsi de suite pour finalement parvenir à la reconversion de l'entièreté des unités concernées.

## LA TRANSFORMATION

En règle générale, si le changement suscite déjà par définition une certaine opposition, par temps de coupes budgétaires et de restrictions en personnel, il s'avère encore moins aisé de développer une nouvelle capacité.

En termes d'attributions et de responsabilités, certains s'offusquent par exemple de voir diminuer leurs pouvoirs et d'autres, malgré eux, subissent physiquement les conséquences du changement, en devant déménager ou transférer certains de leurs moyens vers d'autres services. Tout ceci n'est pas de nature à faciliter les choses. Même l'application des grands principes de la gestion du changement s'avère compliquée.

La célèbre théorie du changement du professeur Kotter<sup>3</sup> nous enseigne que pour entamer une dynamique de transformation avec succès, il faut d'abord et à tout prix faire naître un sentiment d'urgence. Les personnes concernées doivent être convaincues que le changement est indispensable et qu'il leur apportera un mieux. Si ce n'est pas le cas, la démarche est d'autant plus difficile.

En ce qui concerne la mise en place du SOCOM, ceux qui sont déjà initiés dans le domaine en perçoivent bien sûr immédiatement l'urgence et la plus-value. Or, nombreux aussi sont ceux qui ne disposent pas de ces connaissances et pour qui une telle organisation est non seulement superflue, mais entraîne également des coûts supplémentaires tout en alourdissant encore la bureaucratie et les procédures d'état-major. Ils sont très loin d'entrevoir la moindre urgence dans la démarche. En ce qui concerne les paras-commandos, plutôt que de percevoir quelque urgence à changer, c'est plutôt l'inquiétude qui règne au sein des bataillons. Ne sachant pas à quoi s'attendre exactement, certains craignent de voir leur charge de travail s'alourdir, leurs absences encore augmenter et leur vie sociale et familiale en pâtir.

Pour mettre en œuvre la transformation dans ce contexte difficile, deux facteurs s'avèrent décisifs : une information correcte, ciblée et efficace, d'une part, et un leadership persuasif et engagé, d'autre part. Pour convaincre, il faut communiquer. Les premières avancées du projet démontrent que de nombreuses personnes initialement sceptiques à l'idée ont progressivement changé d'avis grâce à des échanges de vues et des séances d'informations. La participation conjointe d'unités de paras-commandos et du *Special Forces Group* à des exercices a également permis des échanges d'informations, levant dès lors le doute sur certains aspects de cette future cohabitation.

Pour d'autres, une position claire du leadership reste également fondamentale. Là où le consensus devient difficile à cause de certains points de vues incompatibles, il appartient à l'autorité de prendre des décisions afin de rendre possible la réalisation de l'entreprise. Dans le cadre présent, la mention explicite du SOCOM dans la vision stratégique et l'implication directe du top management de la Défense se sont avérées fondamentales pour progresser vers l'objectif fixé.

---

3 J.P. Kotter, *Leading Change*, Harvard Business School Press, Boston, 1996

## CONCLUSION

Le SOCOM belge a pris son envol. Il est maintenant du ressort de ceux qui en auront la responsabilité ainsi que de ceux qui le commanderont ou en feront partie, de lui donner sa vitesse de croisière et de devenir l'instrument de prédilection, immédiatement disponible au service du pays en cas de crise.

Le SOCOM n'en est qu'à ses débuts et se doit de garder les principes fondateurs à l'esprit : maintenir une grande disponibilité et capacité d'adaptation à tout moment, être rapide, discret et efficace dans l'action, tout en étant en quête de qualité et d'innovation de manière permanente.

À lui maintenant d'assurer cette cohérence et cette interopérabilité tant nécessaires pour la conduite d'opérations spéciales, qu'elles soient interarmes, intercomposantes, interdépartementales ou encore internationales.

**WHO DARES WINS!**



Figure 4. Logo du SOCOM belge.

**MOTS-CLÉS :** *Special Forces*, SOCOM, commandement des opérations spéciales, organisation, évolution